Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901367-20260430-2026041-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOCUNOLÉ

Réf : 2026.041

Le 30 avril 2026 à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de LOCUNOLÉ, dûment convoqué le 17 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel DANIEL, Maire.

Présents : Jean-Michel DANIEL, Eric SALAÜN, Charlène LE LIBOUX, Ronan CORBIHAN, Marie LE THOËR, Bernard LAZ, Chritian COHU, Régine LE GARREC, Christophe ABERT, Véronique GOURIER, Ludivine TANGUY, Leeann RONDREUX, Corinne COLLET, Grégory LANGELLOTTI.

Absent et excusé : Abdel NJIKAM.

Secrétaire de séance : Leeann RONDREUX.

OBJET : Sollicitation du Département dans le cadre du dispositif Pacte Finistère 2030 Volet 1 - 2026 pour le projet de voirie « Reprise bicouche et enrobé au lieu-dit Pen Parcou »

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département pour le projet cité en objet, dans le cadre du 1er volet du Pacte Finistère 2030 pour l'année 2026.

Le plan de financement proposé est le suivant :

PROJET	OBJET	ESTIMATION HT	ESTIMATION TTC	SUBVENTIONS ATTENDUES	TAUX FINANCEMENT DEMANDE	MONTANT ESTIME SUBVENTION	AUTOFINANCEMENT SUR HT (20 %)
VOIRIE PEN PARCOU	REPRISE BICOUCHE ET ENROBE	25 834,21	27 108,07	PACTE FINISTERE 2030 VOLET 1	80 %	20 667,37	5 166,84
	TOTAL	**25 834,21**	**27 108,07**		80 %	**20 667,37**	**5 166,84**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département dans le cadre du 1er volet du Pacte Finistère 2030 pour l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Fait à Locunolé,
Le Maire,

MAIRIE DE LOCUNOLÉ (Finistère)